

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR/TRICE DU SAGE DE L'OUEST LYONNAIS

Le territoire de l'Ouest Lyonnais a tout pour plaire ! Economie dynamique, attractivité démographique, identité rurale ancrée, soit autant d'atouts pour avoir confiance dans l'avenir. Mais les ressources en eau locales sont en tension et le seront d'autant plus avec le changement climatique. Venez aider les élus et acteurs du territoire à intégrer la raréfaction de la ressource dans leur stratégie ! Postulez pour devenir Animateur du SAGE de l'Ouest Lyonnais !

Contexte

Les territoires des bassins versants du Garon et de l'Yzeron sont identifiés au sein du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 comme stratégiquement vulnérables face au changement climatique. Les ressources en eau, nappe et milieux aquatiques ne sont pas en assez bon état pour garantir l'avenir. Pour anticiper les crises, opérationnaliser des changements chacun dans ses domaines de compétences et faire naître une culture stratégique commune de la rareté de l'eau, le territoire de l'Ouest Lyonnais a décidé de se doter d'un SAGE et de son parlement de l'eau, la CLE. Prêt à en devenir le pilote ?

Sur le plan de l'eau et des milieux aquatiques, les enjeux et priorités identifiés sur ce territoire sont variés : extrêmes hydrauliques (sécheresses, inondations), milieux dégradés, pollutions, pression urbaine, changement climatique.... Plusieurs d'entre eux, notamment le volet inondation trouvent pour le moment des réponses satisfaisantes dans l'organisation actuelle du territoire.

Cependant, suite à un travail conjoint avec les différents acteurs du territoire piloté par les élus du SMAGGA et du SAGYRC, le territoire converge vers l'idée que « la rareté de la ressource » dans un contexte de pression urbaine et de changement climatique constitue un enjeu commun de plus en plus stratégique pour lequel sont à craindre pour les prochaines années, sans action spécifique :

- Des conflits d'usages de l'eau de plus en plus importants ;
- Des difficultés d'aménagement du territoire très concrètes pour le développement urbain, agricole et industriel sur les bassins versants.

Aussi il apparaît pertinent d'organiser le territoire pour qu'il soit en capacité de :

- Gérer la ressource en bien commun à l'échelle de l'Ouest Lyonnais (les deux bassins versants) ;
- Donner une plus grande visibilité et une meilleure lisibilité à ce sujet d'intérêt général, stratégique pour l'avenir du territoire ;
- Intensifier les échanges, travaux et moyens communs entre les usagers et acteurs de l'eau, de l'urbanisme et l'aménagement du territoire rural et urbain.

L'outil « SAGE » (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est apparu comme l'outil pertinent pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi un dossier préalable a été déposé auprès des services de l'Etat, laissant envisager une première réunion de CLE au printemps 2025.

Si la thématique prépondérante (rareté de la ressource en eau) et les acteurs envisagés pour travailler dans le SAGE et au sein de la CLE sont pré-identifiés, le SAGE reste à construire : organisation, documents cadres, dynamique associée. Issu d'une démarche impulsée par les syndicats de bassin versant, il a vocation à incarner une action collective et équilibrée plus large entre les différents acteurs, enjeux et acteurs du territoire (équilibre urbain rural, Garon Yzeron, agriculture environnement, urbanisme)

Pour cela, le SAGYRC et le SMAGGA se sont associés pour lancer puis porter la démarche de SAGE. C'est dans ce cadre que les syndicats recrutent un animateur pour le futur SAGE. Celui-ci sera en charge de son animation et de son secrétariat stratégique. Positionné dans les locaux du SMAGGA, à Brignais, il travaillera en binôme avec le futur Président de la CLE et en interaction forte avec les Directeurs et agents des syndicats mais aussi des autres acteurs du territoire.

Il aura notamment pour mission de nouer des relations de confiance avec les différentes filières socio-économiques du territoire, s'intéresser à leur avenir sous changement climatique et faire émerger et faciliter leurs stratégies d'adaptation en accord avec les ressources disponibles actuelles et futures.

Le dossier préliminaire et un projet de convention matérialisant le cadre envisagé pour ce travail pourront être transmis sur demande.

Profil et compétences

Expérience et formation

- Niveau de diplôme : Bac + 5, dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques, de l'environnement, de l'agriculture ou de l'aménagement du territoire
- 7 à 15 ans d'expérience souhaités car les missions seront à assumer en autonomie et nécessitent une capacité de pilotage à la fois technique et politique.

Exigences particulières

- Permis B
- Disponibilité (déplacements sur le territoire du SAGE et pour des réunions avec les membres de la CLE et autres partenaires, réunions en soirée et déplacements fréquents possibles en fonction des rencontres avec le Président de la CLE ...)

Connaissances et compétences

- Connaissances techniques dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques (cycle de l'eau, hydrologie, fonctionnement des écosystèmes aquatiques...)
- Connaissance des politiques de gestion de l'eau et institutions intervenant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (services de l'Etat, Agence de l'Eau, collectivités partenaires, associations, usagers...)
- Connaissance et intérêt pour le développement territorial durable (prospective agricole, prospective territoriale, modalité d'aménagement du territoire, équilibres environnementaux etc.)
- Droit de l'eau, des procédures et outils d'aménagement du territoire, enjeux et acteurs du monde agricole
- Connaissance des usages de l'eau et acteurs, notamment dans le domaine de la gestion quantitative
- Base de connaissance et intérêt pour le développement territorial durable (prospective agricole, prospective territoriale, modalité d'aménagement du territoire, etc.)
- Connaissance des collectivités territoriales (fonctionnement, principes administratifs et budgétaires, marchés publics, déontologie...)

- Maîtrise des outils informatiques (pack bureautique LibreOffice), SIG (logiciel QGIS) et gestion-traitement de données
- Gestion de projet et animation territoriale

Savoirs-Être

- Autonomie et sens de l'initiative
- Travail avec le politique
- Capacité à former des partenariats
- Capacité d'écouter, aiguillonner, inspirer, persuader, avancer
- Rigueur
- Bonnes capacités d'organisation et d'adaptation
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles et d'expression
- Qualités relationnelles et d'animation (travail en équipe, sens du contact, du dialogue et des relations humaines)
- Capacités de communication, de vulgarisation, de sensibilisation
- Capacités d'innovation
- Sens du service public et de l'intérêt général

<h3>Conditions de recrutement</h3>

- Emploi ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
- CDI/poste titulaire : 100%
- Temps de travail : 3 cycles de travail hebdomadaires sur 5 jours travaillés sont possibles après accord du responsable hiérarchique : 35h/semaine, 37h30/semaine (15 jours ARTT), 38h45/semaine (22 jours RTT)
- Rémunération grille indiciaire de la fonction publique territoriale + régime indemnitaire + CNAS + titres-restaurants (participation employeur 60 %) + protection sociale (santé et prévoyance),
- Poste à temps complet, basé au SMAGGA (262 rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS)
- Poste à pourvoir début 2025 (date précise à fixer en fonction des possibilités du candidat retenu)
- Entretiens pour le recrutement prévus (au SMAGGA, à Brignais, ou au SAGYRC, à Grézieu-la-Varenne) :
 - 1^{ère} phase le 23 janvier 2025
 - et
 - 2^{nde} phase le 28 janvier après-midi ou 31 janvier matin

CV et lettre de motivation à adresser à Messieurs les Présidents du SMAGGA et du SAGYRC :

- par courrier électronique : smagga@smagga.com
- par courrier : SMAGGA – 262 rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

Contacts pour renseignements complémentaires éventuels :

M HERVE Matthieu Directeur du SAGYRC : 0613260232

Mme EXTRAT Coralie Directrice du SMAGGA : 0617021329

Date limite de réception des candidatures : 10 janvier 2025

Détails des missions affectées au poste

Les orientations de travail devront être définies en binôme avec le futur Président et en interaction forte avec les Directeurs des syndicats de bassin versant. Également, des échanges fréquents devront être réalisés avec les agents en charge de la mise en œuvre des PTGE au SAGYRC et du SMAGGA, ainsi qu'avec les autres agents de ces syndicats pour un travail en synergie sur les différents sujets.

Par ailleurs, l'animateur devra travailler avec les membres de la CLE ainsi qu'avec les partenaires institutionnels.

Pour autant, l'animateur du SAGE travaillera en autonomie, et ne sera pas sous la responsabilité hiérarchique des Directeurs du SAGYRC ou du SMAGGA pour ce qui relève des sujets techniques. Sur le plan administratif, il devra se conformer aux procédures internes du SMAGGA (marchés publics, temps de travail, circuit d'engagement des dépenses...), qui devrait être désigné comme structure administrative porteuse du SAGE.

Missions principales pour l'émergence du SAGE :

Sous la hiérarchie du Président du SAGE

- Mise en place de l'organisation du SAGE : Cette organisation sera à proposer en prenant en compte les éléments issus de la préparation et notamment la comitologie actuelle du territoire pour permettre un fonctionnement le plus fluide et efficace possible
- Animation de la CLE et des groupes de travail nécessaires au montage du SAGE :
 - Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (Un appui du secrétariat du SMAGGA voir du SAGYRC seront possibles)
 - Organisation des instances.
 - Préparation des points techniques
 - Développement de collaborations avec les acteurs du territoire
- Elaboration du SAGE :
 - Définition du calendrier, du budget et de l'organisation relative au montage du SAGE et de ses documents cadre
 - Définition, lancement et suivi des études, en lien avec les acteurs du territoire
- Suivi de l'élaboration des documents cadre du territoire en lien avec la problématique traitée par le SAGE et les syndicats de bassin versant (SCOT, PLUH, PLU, Schéma directeurs, observatoires, Plan et programme en lien avec la ressource en eau...)
- En collaboration avec les syndicats de bassin versant :
 - Mise en place d'une méthode de travail conjointe permettant fluidité, efficacité et clarté dans la mise en œuvre des compétences et missions de chacun
 - Point particulier : situé sur un territoire regroupant 2 syndicats de bassin versant impliqués dans la gestion de la ressource en eau, le travail nécessitera une forte coordination avec les directeurs des syndicats de bassin versant des territoires concernés. Si les contours de cette coordination sont matérialisés dans une convention, la mise en œuvre reste à construire.